

**Association des Assistantes Maternelles
de la Charente**

	Remboursement Régime Obligatoire *	Remboursement MUTUELLE 403*		Remboursement Total *	
		OPTAM/ OPTAMCO	Non OPTAM/ OPTAMCO	OPTAM/ OPTAMCO	Non OPTAM/ OPTAMCO
➤ SOINS COURANTS					
Honoraires médicaux					
Consultations et visites généralistes	70 %	130 %	110 %	200 %	180 %
Consultations et visites spécialistes	70 %	130 %	110 %	200 %	180 %
Médecins non conventionnés	70 %	130 %		200 %	
Actes de chirurgie en cabinet	70 %	30 %		100 %	
Actes techniques médicaux	70 %	30 %		100 %	
Actes d'imagerie médicale	70 %	130 %	110 %	200 %	180 %
Actes d'échographie	70 %	130 %	110 %	200 %	180 %
Transports	65 %	35 %		100 %	
Analyses et examens de laboratoire	70 % / 60 %	130 % / 140 %		200 %	
Honoraires paramédicaux					
Infirmiers, masseurs, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et pédicures-podologues	60 %	140 %		200 %	
Médicaments	65 % / 30 % / 15 %	35 % / 70 % / 85 %		100 %	
Matériel médical :					
Orthopédie, appareillages et accessoires médicaux	60 % / 100 %	40 % / -		100 %	
Supplément Prothèses mammaires et capillaires	-	Forfait annuel : 150 €		150 €/an	
➤ OPTIQUE – à compter de la date d'acquisition limité à 1 équipement (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans ou tous les ans en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue.					
Equipements 100 % Santé ***					
Monture et verres de Classe A	60 %	100 % PLV ⁽¹⁾ – RO		100 % PLV	
Suppléments et prestations optiques	60 %	100 % PLV – RO		100 % PLV	
Equipements hors 100 % Santé (classe B) - Les remboursements en euros s'entendent « Remboursement Régime Obligatoire inclus » <i>Remboursement limité à 100 €/monture, 210 €/verre simple, 350 €/verre complexe, 400 €/verre très complexe.</i>					
Monture – verres simples à tarif libre	60 %	Forfait : 300 € ^{TM inclus**} - RO		300 €	
Monture – verres complexes et très complexes à tarif libre	60 %	Forfait : 600 € ^{TM inclus} - RO		600 €	
Suppléments et prestations optiques à tarifs libres	60 %	40 %		100 %	
Lentilles acceptées ou refusées RO	60 % / -	Forfait annuel : 250 €		RO + 250 €/an	
➤ DENTAIRE					
Soins et prothèses 100 % Santé ***					
	70 %	100 % PLV – RO ⁽²⁾		100 % PLV	
⁽²⁾ Cette garantie comprend la prise en charge des frais de soins dentaires prothétiques définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale dans la limite des honoraires de facturation fixés et sous déduction du Montant Remboursé par la Sécurité sociale.					
Soins et prothèses hors 100 % Santé					
Soins	70 %	30 %		100 %	
Inlay-core	70 %	330 %		400 %	
Prothèse dentaire remboursable	70 %	330 %		400 %	
Bridges et prothèses amovibles	70 %	330 %		400 %	
Prothèse dentaire non remboursable	-	Forfait annuel : 400 €		400 €/an	
Orthodontie acceptée	100 %	200 %		300 %	
➤ AIDES AUDITIVES					
Prothèses auditives	60 % / 100 %	40 % / - + Forfait /prothèse : 305 €		100 % + 305 € /prothèse	
➤ CURE					
Honoraires de surveillance	70 %	30 %		100 %	
Forfait thermal – Frais d'hébergement –Transport	65 %	107 €		RO + 107 €	

⁽¹⁾ PLV : Prix Limite de Vente

	Remboursement Régime Obligatoire *	Remboursement MUTUELLE 403*	Remboursement Total *
➤ HOSPITALISATIONS			
		OPTAM/ OPTAMCO	Non OPTAM/ OPTAMCO
		OPTAM/ OPTAMCO	Non OPTAM/ OPTAMCO
▪ MEDICALE			
Frais de séjour	80 % / 100 %	20 % / -	100 %
Soins et honoraires	80 % / 100 %	20 % / -	100 %
Transports	65 %	35 %	100 %
▪ CHIRURGICALE			
Frais de séjour	80 % / 100 %	20 % / -	100 %
Soins et honoraires	80 % / 100 %	120 % / 100 % 100 % / 80 %	200 % 180 %
Transports	65 %	35 %	100 %
▪ OBSTETRIQUE			
Frais de séjour	100 %	-	100 %
Soins et honoraires	100 %	-	100 %
Transports	65 %	35 %	100 %
Forfait journalier hospitalier	-	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière	-	68 € /jour	68 € /jour
Chambre particulière en chirurgie ambulatoire	-	20 € /jour	20 € /jour
Frais d'accompagnant – enfant de moins de 16 ans <i>(dès la 1^{ère} nuit et pour une hospitalisation d'au moins 3 nuits et pour une durée maximale de 30 nuits)</i>	-	13 € /nuit	13 € /nuit
▪ Séjours en Maisons ou Services de Repos et de convalescence, séjour en Centres ou Services de Rééducation fonctionnelle ou de moyen séjour, en Etablissements Psychiatriques, et en Etablissements climatiques de pneumologie et sanatoriums pour adulte			
Frais de séjour	80 % / 100 %	20 % / -	100 %
Soins et honoraires	80 % / 100 %	20 % / -	100 %
Transports	65 %	35 %	100 %
Forfait journalier hospitalier	-	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (pendant 60j par année civile)	-	68 € /jour	68 € /jour
▪ Etablissements médico-sociaux : Séjours en Maisons d'Enfants spécialisées et Etablissements Climatiques pour enfants et adolescents, en Centres ou Maisons d'accueil pour handicapés enfants et adultes, en Maisons de régime et de Diététique et en Centres de port-cure pour alcooliques et toxicomanes			
Frais de séjour	80 % / 100 %	20 % / -	100 %
Soins et honoraires	80 % / 100 %	20 % / -	100 %
Transports	65 %	35 %	100 %
➤ PARTICIPATION FORFAITAIRE			
<i>Participation laissée à la charge de l'assuré par l'Assurance Maladie Obligatoire, sur certains actes d'un tarif égal ou supérieur à 120 €</i>	-	OUI	OUI
➤ LES PLUS			
Maternité (si la mère est inscrite à la mutuelle) : Naissance, adoption plénière (enfant de moins de 16 ans) Forfait par enfant	-	250 €	250 €
Médecine douce : Ostéopathe, chiropracteur, étio-pathe, acupuncteur, pédicure, podologue <i>Limité à 4 séances /an</i>	-	Forfait /séance : 45 €	45 € /séance
Allocation aux frais d'obsèques	-	600 €	600 €
➤ PREVENTION			
Prestations de prévention prévues à l'article 1 ^{er} de l'arrêté du 8 juin 2006	65 % / 70 %	35 % / 30 %	100 %

* % du tarif de responsabilité du Régime Obligatoire (RO) ou forfait dans la limite des frais engagés

** TM : ticket modérateur

***Equipements, Soins et prothèses à prise en charge renforcée tels que défini dans le décret 2019-21 du 11 janvier 2019

Exemples de remboursement 2020 Garantie P1434

Exemple P1434	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Précisions éventuelles	Commentaires
Hospitalisation						
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €		Tarif réglementaire
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00 €	247,70 €	107,30 €	0,00 €	Le remboursement de l'AMC inclut 24 € au titre de la participation forfaitaire	Prix moyen national de l'acte
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00 €	247,70 €	183,30 €	0,00 €	Le remboursement de l'AMC inclut 24 € au titre de la participation forfaitaire	Prix moyen national de l'acte
Optique						
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	125,00 €	22,50 €	102,50 €	0,00 €		Prix limite de vente
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345,00 €	0,09 €	299,91 €	45,00 €	Reste à charge sur la monture uniquement	Prix moyen national de l'acte
Dentaire						
Détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0,00 €		Tarif conventionnel
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèse 100% santé)	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0,00 €		Honoraire limite de facturation
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70 €	84,00 €	396,00 €	58,70 €		Prix moyen national de l'acte
Couronne céramo-métallique sur molaires	538,70 €	75,25 €	354,75 €	108,70 €		Prix moyen national de l'acte
Aides auditives						
Aide auditive de classe I par oreille	1 100,00 €	210,00 €	445,00 €	445,00 €		Prix limite de vente
Aide auditive de classe II par oreille	1 476,00 €	210,00 €	445,00 €	821,00 €		Prix moyen national de l'acte
Soins courants						
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 €		Tarif conventionnel - Reste à charge : participation forfaitaire
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	20,00 €	9,00 €	1,00 €		Tarif conventionnel - Reste à charge : participation forfaitaire
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00 €	20,00 €	23,00 €	1,00 €		Prix moyen national de l'acte
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56,00 €	15,10 €	25,30 €	15,60 €		Prix moyen national de l'acte

ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA CHARENTE

Cotisations au 1^{er} Janvier 2020

ACTIFS

COTISATIONS MENSUELLES AU 01/01/2020 (TSA rénovée 13,27 % incluse)

- 1 Adulte	: 70,97 €
- 1 Adulte + 1 enfant	: 126,51 €
- 1 Adulte + 2 enfants et +	: 163,46 €
- Couple	: 141,94 €
- Couple + enfant(s)	: 181,57 €

Sont considérés comme « enfants » :

. ceux jusqu'à 25 ans.

RETRAITES

COTISATIONS MENSUELLES AU 01/01/2020 (TSA rénovée 13,27 % incluse)

- Adulte	: 91,17 €
- Enfant <i>gratuité à partir du 3^{ème} enfant</i>	: 58,13 €

Sont considérés comme « enfants » :

. ceux jusqu'à 25 ans.

*Si vous désirez obtenir des informations complémentaires, veuillez contacter
Madame Tatiana CUVELIER
au 06.31.56.99.57*

ANGOULÉME 16, rue René Goscinny - CS 20000 16013 Angoulême Cedex Tél. : 05 45 20 51 20 Fax : 05 45 20 07 90	COGNAC 10, allée de la Corderie 16100 Cognac Tél. : 05 45 32 20 95 Fax : 05 45 32 35 46	LA ROCHELLE 1, rue du Port 17000 La Rochelle Tél. : 05 46 27 31 37 Fax : 05 46 27 28 11	SAINTES 92, av. Gambetta 17100 Saintes Tél. : 05 46 74 03 91 Fax : 05 46 74 65 21	BRIVE-LA-GAILLARDE 10, av. de Paris 19100 Brive-la-Gaillarde Tél. : 05 55 22 02 69 Fax : 05 55 22 02 71	BORDEAUX 7, rue Georges Bonnac 33000 Bordeaux Tél. : 05 57 89 40 04 Fax : 05 57 89 40 08	NIORT 24, rue Alsace Lorraine - BP 20003 79001 Niort Cedex Tél. : 05 49 77 34 81 Fax : 05 49 75 56 09	LIMOGES 1, av. Garibaldi - B.P.3611 87036 Limoges Cedex 1 Tél. : 05 55 33 86 20 Fax : 05 55 33 86 29	SAINT-JUNIEN 1, place Guy Mocquet 87200 Saint-Junien Tél. : 05 55 02 28 17 Fax : 05 55 02 69 99
--	--	--	--	--	---	--	---	--